## 2.30 Incidences des activités militaires sur l'environnement et les communautés de populations autochtones dans la région arctique

CONVAINCU que l'Union mondiale pour la nature attache de plus en plus d'importance à la question des populations autochtones;

NOTANT que l'UICN a créé un poste de correspondant dont l'objectif précis est d'évaluer et de promouvoir les besoins et les aspirations des populations autochtones;

SACHANT que l'UICN reconnaît la légitimité de certaines activités de subsistance dans la plupart des catégories d'aires protégées;

SACHANT EN OUTRE que l'UICN devrait obtenir le statut d'observateur à part entière auprès du Conseil de l'Arctique en octobre 2000, lors de la réunion ministérielle de l'Arctique, qui se déroulera à Barrow (Alaska);

RECONNAISSANT que le mode de subsistance traditionnel des populations autochtones de la région arctique les rend particulièrement vulnérables aux contaminants présents dans la chaîne alimentaire, notamment à ceux qui proviennent d'activités militaires antérieures;

SE FÉLICITANT des efforts déployés par l'UICN pour élaborer un programme pour l'Arctique;

CONSCIENT du fait que dans l'Arctique, les activités et bases militaires ont laissé derrière elles des dommages environnementaux et ont perturbé les communautés de la région;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

- 1. CHARGE le Directeur général de veiller à ce que les activités de programme du Secrétariat dans l'Arctique tiennent compte des impacts des activités militaires passées et présentes sur l'environnement et sur les communautés de populations autochtones de la région.
- 2. INVITE l'UICN à prier instamment les huit nations circumpolaires:
  - a) d'entreprendre une étude du problème à l'échelle de la région; et
  - b) de promouvoir des moyens d'atténuer les dommages passés et présents afin de garantir la remise en état de l'environnement dans la région.

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, se sont abstenus d'adopter cette Résolution par consensus.